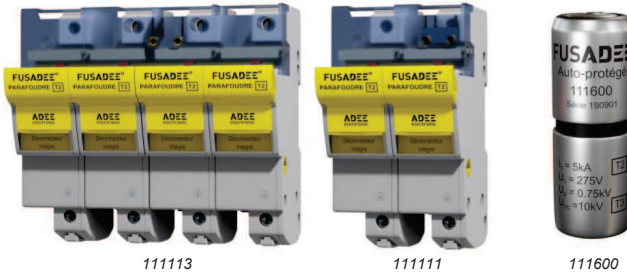


Notice d'installation des parafoudres Fusadee Autoprotégés

Protection mode commun



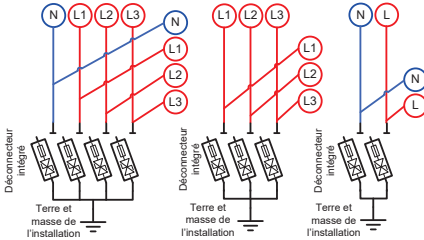
Cette notice s'applique aux parafoudres FUSADEE suivant le tableau ci-dessous :

Code	Désignation	Type	Application
111111, 111141(*)	FUAMO2TC2D5FI25(A*)	Type 2+3	Parafoudres FUSADEE suivant la norme NFEN61643-11 destinés à protéger les équipements électriques contre les surtensions atmosphériques en régime de neutre TT/TN
111112, 111142(*)	FUAMO2TC3D5FI25(A*)		
111113, 111143(*)	FUAMO2TC4D5FI25(A*)		
111600	FUAUK2PT1DFI25		

Ces parafoudres utilisent la technologie Zener.
 (*) Ces ensembles parafoudre sont équipés de l'option module alarme.

1 RACCORDEMENT

Schéma C1 : mode commun



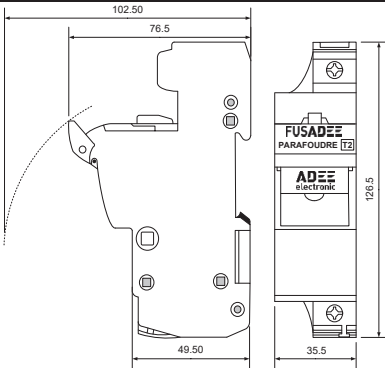
Le raccordement s'effectue selon les recommandations de la norme NFC15-100 (§534). Il est nécessaire d'assurer la protection contre les contacts indirects.

Les schémas ci-contre illustrent le déconnecteur intégré au parafoudre permettant d'augmenter la probabilité d'offrir une continuité de l'alimentation. Il convient de mettre en œuvre les règles de sélectivité habituelles entre le déconnecteur du parafoudre et les dispositifs de protection installés en amont.

Il convient de limiter au maximum les longueurs de connexion afin de préserver l'efficacité du parafoudre (≤ 50 cm).

Le raccordement à la terre est indispensable.

2 DIMENSIONS (en mm)

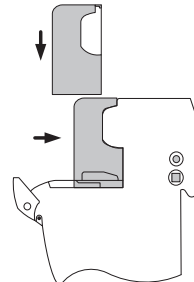


Montage :

Sur Rail DIN symétrique 35mm (EN60715).

Aucune distance d'installation du parafoudre par rapport à toute surface conductrice mise à la terre n'est requise.

Montage de l'option TS :

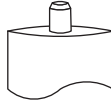


3 FONCTIONNEMENT

Lorsque le parafoudre est connecté (porte cartouche fermé et cartouche Fusadee présente), la protection est active. Les surtensions qui surviennent entre les conducteurs actifs et la terre seront écartées. Une surtension exceptionnelle de forte amplitude peut provoquer la fin de vie du parafoudre et engendrer un changement d'état du voyant mécanique. Dans ce cas, le déconnecteur intégré sépare alors le parafoudre de l'installation.



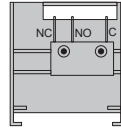
Fusadee OK



Fusadee à remplacer



Raccordement option TS :



Le contact sec de la télésignalisation changera d'état en cas de fin de vie d'un parafoudre ou d'absence de cartouche dans l'un des préhenseur. En cas de fin de vie d'une cartouche parafoudre elle doit être remplacée dans les meilleurs délais pour retrouver la protection de l'installation.



La cartouche Fusadee doit obligatoirement être installée avec le voyant mécanique vers le haut.

4 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES (suivant norme NF EN 61643-11)

Caractéristiques générales									
Résistance à la flamme	V0	Courant résiduel I _{RE}	<1µA						
Emplacement	Intérieur	Déconnexion thermique	/						
Température/humidité de fonctionnement/stockage	-40°C à +80°C (stockage) -20°C à +70°C (fonctionnement) 10 à 90%	Déconnecteur intégré	Equivalent à un fusible 20AgG						
Indice de protection	IP20 suivant NF EN 60529/A2 (mai 2014)	Raccordement (note 1)	1.5 à 35mm ² (souple) 1.5 à 50 mm ² (rigide)						
Nombre de port	1	Couple de serrage maxi	De 3.5 à 4Nm						
Caractéristiques électriques									
Code Produit	Référence	I _n (8/20) (kA)	U _c / U _n (Vac)	U _p (kV)	U _{oc} (kV)	I _{scrr} (kA)	TS	Largeur : module 18 mm	
Gamme montage C1									
111111, 111141(*)	FUAMO2TC2D5F125(A*)	5	275/250	0.75	10	25	Oui	4, 8(*)	
111112, 111142(*)	FUAMO2TC3D5F125(A*)	5	275/250	0.75	10	25	Oui	6, 11(*)	
111113, 111143(*)	FUAMO2TC4D5F125(A*)	5	275/250	0.75	10	25	Oui	8, 12(*)	
Cartouche de remplacement							Produits associés		
11600	VAAKC2PPT2D15T1	5	275/250	0.75	10	25	111111, 111112, 111113 111141, 111142, 111143		

(note 1) Une section minimum de 6 mm² est recommandée pour le conducteur de terre d'un parafoudre en tête d'installation.

5 CONSIGNES DE SECURITE & RECYCLAGE DE L'APPAREIL

Le raccordement électrique doit être réalisé par un électricien qualifié conformément aux normes et prescriptions en vigueur. L'aspect extérieur du produit doit être contrôlé avant sa mise en service. Ne pas raccorder sur le réseau électrique des produits présentant des dommages ou toutes détériorations extérieures. Les calibres et sections de raccordement indiqués dans la présente notice doivent être respectés. Tous parafoudres dont l'indicateur signale une fin de vie doit être changé dans les plus brefs délais afin de garantir la protection des équipements branchés en aval.

ATTENTION ! Risque de choc électrique ! (Voir UTE C18-510) L'appareil contient des composants internes sous tension. Risque de lésions corporelles en cas de contact ! Toutes les interventions sur le réseau d'alimentation et sur l'appareil doivent être effectuées uniquement par des professionnels autorisés.

- Avant toute intervention, mettre l'appareil hors tension.
- Sécuriser l'appareil contre une remise sous tension.
- Vérifier l'absence de tension dans l'appareil.
- Refermer soigneusement le boîtier avant la remise sous tension.

Tenir compte des points suivants :

- Les lois, normes et directives en vigueur.
- La notice d'utilisation de l'appareil ainsi que les règles de l'art au moment de l'installation.
- Une notice d'utilisation ne peut donner que des consignes de nature générale. Elles doivent être interprétées dans le contexte d'une installation spécifique.

L'appareil est prévu exclusivement pour une utilisation conforme à sa destination. Toute intervention ou modification par l'utilisateur est interdite ! Ne pas l'utiliser en liaison avec d'autres appareils dont le fonctionnement pourrait mettre en danger les personnes, les animaux ou les biens.

Recyclage de l'appareil



Conformément à la directive européenne 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques et sa mise en vigueur conformément aux législations nationales, ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.